



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 avril 2015

Etaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Laurent DIMANCHE ; Monique WUNDERLE ; Sabrina DUMONT ; Sylvie MOREL ; Christian FRENOIS ; Hélène JOUVENCEAU ; Emmanuel BAVEREL

Absents excusés : Jean-Pierre SOREL ; Laetitia DEPIERRE ;

Secrétaire de séance : Pierre BEIRNAERT

Budgets primitifs 2015

Le maire présente les projets de budget élaborés en commission et avec le receveur de la commune.

M 14

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 297 047 € pour la section de fonctionnement et la somme de 482 365 € pour la section d'investissement.

Pour le fonctionnement : Les dépenses sont les dépenses courantes, fournitures gaz, électricité, eau, entretien bâtiment, voirie et travaux en forêt, contrats de prestations de service notamment abattage et débardage pour vente de bois et contrat de location du photocopieur, maintenance informatique, personnel et cotisations diverses, quote-part syndicats (SICTOM, SIVOS), contingent SDIS (service incendie et secours), et la cotisation du fonds de péréquation intercommunal et communal qui est toujours en augmentation, les intérêts d'emprunts.

Les principales recettes sont les taxes, la dotation globale versée par l'Etat (en diminution), les ventes de bois qui devraient être en augmentation sur plusieurs années.

Pour l'investissement : les dépenses inscrites sont les travaux de traverse d'agglomération, les travaux de sécurité route de Molamboz, le capital des emprunts (à savoir que les emprunts pour le lotissement sont inscrits sur ce budget), une somme est inscrite pour l'atelier communal Impasse des Bernardines mais le projet n'est pas défini.

En recettes, les subventions accordées pour les travaux Route de Molamboz et traverse d'agglomération. Un emprunt est inscrit en vue du projet atelier communal.

M 49

Pas de dépenses et recettes autres que les impératifs comme l'électricité, l'entretien de la lagune et des réseaux, les amortissements et les redevances.

Lotissements les Perchées

Les dépenses travaux finitions de voirie, électricité et éclairage public et en recettes les ventes de terrain sont inscrites en fonctionnement, pour l'investissement sont inscrits les stocks (total des travaux et ventes de terrains).

Taux des taxes d'impôts directs 2015 (taxe d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti)

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux des taxes d'impôts directs (taxe d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti) pour l'année 2015. Pour mémoire les taux des taxes sont les suivants : taxe habitation : 5.39 % ; foncier bâti : 12,55 % ; foncier non bâti : 25,99 %.

Concours du Receveur municipal, attribution d'indemnité

Le conseil municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de budget, et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, et également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Taxe d'affouage 2014/2015 : le conseil municipal fixe la taxe d'affouage à 30 € par foyer

Bois de chauffage : Le conseil municipal à décide de vendre du bois de chauffage (bois en bordure de sommière et abimés) au prix de 5 € le stère.

Redevance assainissement 2015/2016

Le conseil municipal fixe la redevance d'assainissement part communale, pour la période du 01 mai 2015 au 30 avril 2016, à 45 € la part fixe et à 1,25 € par m3 d'eau consommé, la part variable

Contrat cdd, renouvellement

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour renouveler le contrat de l'agent des services techniques en contrat à durée déterminée, pour un an, à raison de 20 heures par semaine, statut particulier pour accroissement temporaire d'activité, pour les travaux communaux d'entretien d'espaces verts, bâtiment, voirie, forêt, etc..., et signer les documents nécessaires, vacance d'emploi, contrat, etc... Les crédits sont prévus au budget de la commune.

Point sur les travaux

Les travaux de traverse d'agglomération sont quasiment terminés, reste la signalisation verticale et horizontale. Les travaux dans le bâtiment de l'ancienne fromagerie sont commencés.

Travaux du lotissement : la réalisation des voiries vont se faire en partie trottoirs, pose de bordure, enrobé sur voirie. Les espaces verts seront réalisés ultérieurement.

Travaux route de Molamboz :

Les travaux de sécurité vont se réaliser prochainement ; Busage à certains endroits.

Commission 4 saisons

La commission a fait le tour du village afin de faire des propositions pour des aménagements d'espaces verts.

8 mai : Après la cérémonie un apéritif concert est prévu par Les Plays mobiles.

Bâtiment Impasse Les Bernardines : dossier en cours de montage.

Contrat avec l'agence immobilière Century 21

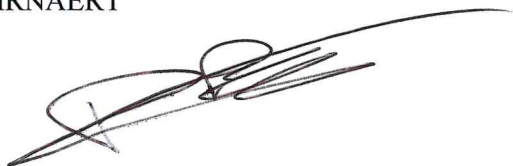
Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer un contrat avec Century 21, sous forme de mandat simple (contrat non exclusif) afin que cette agence propose les terrains à bâtir du lotissement les Perchés à ses clients et d'en faire publicité sur leur site internet et dans leurs agences.

Convention avec la compagnie d'assurance AXA pour radar pédagogique

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de partenariat avec la compagnie d'assurance AXA, ayant pour objet de déterminer les modalités de livraison d'installation et de cession d'un radar pédagogique à implanter lieudit « La Tuilerie.

La séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de séance,
P. BEIRNAERT



Le Maire,
H. DORBON

